

Le classement de l'immeuble Le Corbusier à Marseille

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **37 (1965)**

Heft 3

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-125769>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le classement de l'immeuble Le Corbusier à Marseille

53

Sous le titre «C'est la revanche de Le Corbusier – On va classer la Maison du Fada», Pierre Mazars, dans *Le Figaro littéraire*, après avoir rappelé les heurs et malheurs du fameux architecte lors de la construction du non moins fameux immeuble de Marseille, en vient au texte même du décret qu'a pris dans ce sens le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles.

Ayant d'ailleurs noté qu'on était en droit de se demander si Le Corbusier devait éprouver de la fierté ou de l'amertume en lisant celui-ci, Pierre Mazars en vient à dire:

«Et pourtant, certains commentaires qui accompagnent le décret ont de quoi faire sourciller. Pourquoi faut-il que ce classement soit justifié par la nécessité de parer aux déprédations, aux dégâts subis par l'immeuble? N'est-ce pas une manière de recouvrir une querelle, tant de fois faite à Le Corbusier, lui reprochant son dédain pour les «finitions», pour les détails d'exécution? En d'autres termes, on ne classe trop souvent en France les monuments que lorsqu'ils sont en péril. Et les détracteurs du grand architecte ne manqueront pas de relever le fait.» Ce qui conduit d'ailleurs le collaborateur du *Figaro littéraire* à observer:

«Il n'empêche que ce décret est un événement. Souvenez-vous que nul, parmi les urbanistes et les planificateurs, n'a trouvé le moyen, voilà une dizaine d'années, d'empêcher d'envoyer à la «casse» le pavillon français construit par Guillaume Gillet pour l'exposition de Bruxelles. S'il avait été classé monument historique – et il le méritait – il était sans doute sauvé.

»Pourquoi attendre cinquante ans et plus pour s'apercevoir administrativement de la valeur d'un monument? On a classé récemment, et à juste titre, une devanture de magasin construit au début du siècle boulevard de la Madeleine. Mais pourquoi ne pas classer aussi les immeubles des années 1910 aux Champs-Élysées, menacés de disparaître pour laisser la place à des buildings de verre, comme il est déjà arrivé à plusieurs d'entre eux? »L'Etat achète bien des toiles à de jeunes peintres, et de leur vivant, quand il les juge dignes d'entrer dans ses musées. Pourquoi l'indifférence et le purgatoire seraient-ils le lot des architectes?»

Mais il est vrai que bien souvent, la mode aidant – le snobisme – l'engouement pour telle ou telle école de peinture ou de sculpture est plus facile à faire naître, d'autant que, sur le plan purement matériel, les «éléments» à mettre en œuvre sont évidemment moins considérables que pour

élever un palais, un musée, une église ou même une simple maison.

De plus une toile ou une sculpture ne se trouve jugée au départ que par des initiés, plus ou moins éclairés, le grand public ne s'en préoccupant, en règle générale, que médiocrement – ce en quoi il a tort d'ailleurs!

Mais la moindre construction violente l'œil – ou le réduit – et le commun des mortels en est conduit à donner son avis, qu'on le lui demande ou non, qu'il en ait un ou pas du tout, qu'il soit fondé ou non...

C'est ainsi que se lève «l'orage», d'autant que nul n'ignore – sans le reconnaître – que chaque génération vit dans les meubles de la précédente – si ce n'est plus! – comme dans les bâtisses de ses devancières. Pour lui faire changer de goût, d'optique et d'opinion dans les domaines de l'art et de l'architecture, en faut-il du temps!...

Car on ne pourrait nous faire croire que les cathédrales gothiques ont été subitement admirées par les gens habitués aux églises romanes, ni que l'architecture de Ledoux a provoqué unanimement un enthousiasme universel lorsqu'il a commencé à bâtir...

Après tout, si on incendia les «barrières» de Paris, c'est sans doute parce qu'elles symbolisaient les exactions de la ferme et de l'octroi, mais il dut bien se glisser parmi les vandales quelques défenseurs acharnés de l'architecture «pompière» du temps – si l'on ose parler ainsi en l'occurrence!

(*Journée du Bâtiment.*)